

Nom Prénom
Adresse
1822 Chernex

RECOMMANDE

Municipalité de Montreux
Grand-Rue 73
Case postale 2000
1820 Montreux

Sonzier, le ... janvier 2022

CAMAC N° 191781, parcelle RF 3375 de Montreux, projet de construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom SA avec mât, systèmes techniques et nouvelles antennes.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente je vous informe que je fais opposition au projet d'enquête publique citée en titre.

Mes motifs d'opposition sont les suivants :

- **D'ordre esthétique** Selon l'article 86 LATC, « La Municipalité veille à ce que les constructions, quelle que soit leur destination, ainsi que les aménagements qui leur sont liés, présentent un aspect architectural satisfaisant et s'intègrent à l'environnement ».
L'emplacement et l'« esthétique » de ce mât gigantesque sont une offense à la grande beauté du paysage et au charme remarquable du vieux village de Sonzier. Au « recensement architectural » deux maisons sont notées 3 « intérêt local » et douze avec la note 4 « bien intégrés ».
- **D'ordre sanitaire** La maison de la parcelle 3345 est à 18 mètres de l'antenne, celle de la parcelle 3346 à 24 mètres, celle prévue sur la parcelle 3337 est à 28 mètres ! De nombreuses habitations se trouvent dans un rayon de moins de 100 mètres.

Cette proximité est très préoccupante au niveau sanitaire et le principe de précaution n'est pas respecté. (Selon le journal « Bon à savoir » de décembre 2021, une antenne sur cinq dépasse les limites de rayonnement !). Aucune certitude scientifique absolue ne garantit l'innocuité des ondes électromagnétiques sur le « vivant », humains, animaux, végétaux à long terme. Demain arriveront la 6G puis la 7G. Ceci inquiète au plus au point un grand nombre d'entre nous.

- **D'ordre économique** La proximité d'une antenne entraîne une baisse de la valeur immobilière des immeubles ainsi que la difficulté à trouver des locataires.
- **D'ordre utilitaire** Les hauts de Montreux sont équipés de la fibre optique beaucoup moins vorace en énergie et plus respectueuse de l'environnement. Ce réseau filaire satisfait totalement la grande majorité des habitants qui ne sollicitent aucune technologie supplémentaire.
- **D'ordre pratique** Swisscom est propriétaire du terrain. Ceci lui évite des recherches difficiles de lieux d'implantation. On peut ainsi douter de sa volonté d'avoir voulu trouver des alternatives.
- **D'ordre juridique** Le PGA de la Commune de Montreux a été annulé par le TF le 8 juin 2020 et bloque la construction de nouveaux projets. Ainsi il paraît inconcevable qu'une mise à l'enquête pour la construction d'une nouvelle antenne puisse être déposée !

Pour toutes les raisons présentées ci-dessus, je demande à la Municipalité de refuser le permis de construire sollicité.

En espérant que vous ferez ce qui est en votre pouvoir pour défendre les choix et les espoirs de vos nombreux administrés des « Hauts » de Montreux, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Signature

PS

Une pétition « Pétition contre le projet de construction d'une antenne de téléphonie 5G en plein cœur du village de Sonzier » munie de 343 signatures a été remise en 2 temps (12 et 18 septembre 2019) au président du CC de Montreux, M. F.Chiaradia.